

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU VENDREDI 27 AOUT 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Vendredi Vingt-Sept du mois d'Août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, à distance, en téléconférence sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ÉTAIENT PRÉSENTS EN TÉLÉCONFÉRENCE** : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – MM. Jules FRAIR – Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC – France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. Louis ANDRÉ (excusé ; Pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Marguerite MURAT (a été déconnectée définitivement) – MM. Emmerly BEAUPERTHUY (excusé ; Pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Marcellin ZAMI (excusé ; Pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Josy LAQUITAINE (a été déconnecté momentanément) – Jimmy DAMO (excusé ; Pouvoir donné à M. Cédric CORNET ) – Sébastien THOMAS (excusé ; Pouvoir donné à Mme Sandra MOLIA) – Stéphane URIE (excusé ; Pouvoir donné à Mme Elodie CLARAC) – David LUTIN (excusé ; Pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Lucas ALBERI (excusé ; Pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Mme Maguy BORDELAIS (excusée ; Pouvoir donné à M. Patrice PIERRE-JUSTIN).

**Madame Nina PAULON a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**DELIBERATION PORTANT  
MODIFICATION DE  
L'ORGANIGRAMME GÉNÉRAL  
DES SERVICES DE LA VILLE  
DU GOSIER**

**CM-2021-5S-DRH-56**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 août 2021 ;

**Considérant** la nécessité croissante de performance qui pèse sur les communes, compte-tenu du contexte budgétaire contraint dans lequel elles évoluent actuellement ;

**Considérant** la volonté de la ville du Gosier d'appréhender de manière plus transversale les politiques publiques qui conditionnent son action au niveau local, au regard d'un contexte réglementaire en constante évolution ;

**Considérant** la volonté de la collectivité de restructurer ses services au sein de nouveaux pôles de compétences, afin de garantir davantage de cohérence et une meilleure complémentarité au cœur de son administration ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'approuver la modification de la nouvelle organisation des services, telle que présentée aux membres du Conseil municipal en annexe.

**Article 2 :** Le maire, la directrice générale des services, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

**03 SEP. 2021**

Et publication ou notification  
le

**03 SEP. 2021**

Fait et délibéré à Gosier, le 27 août 2021

Pour extrait certifié conforme



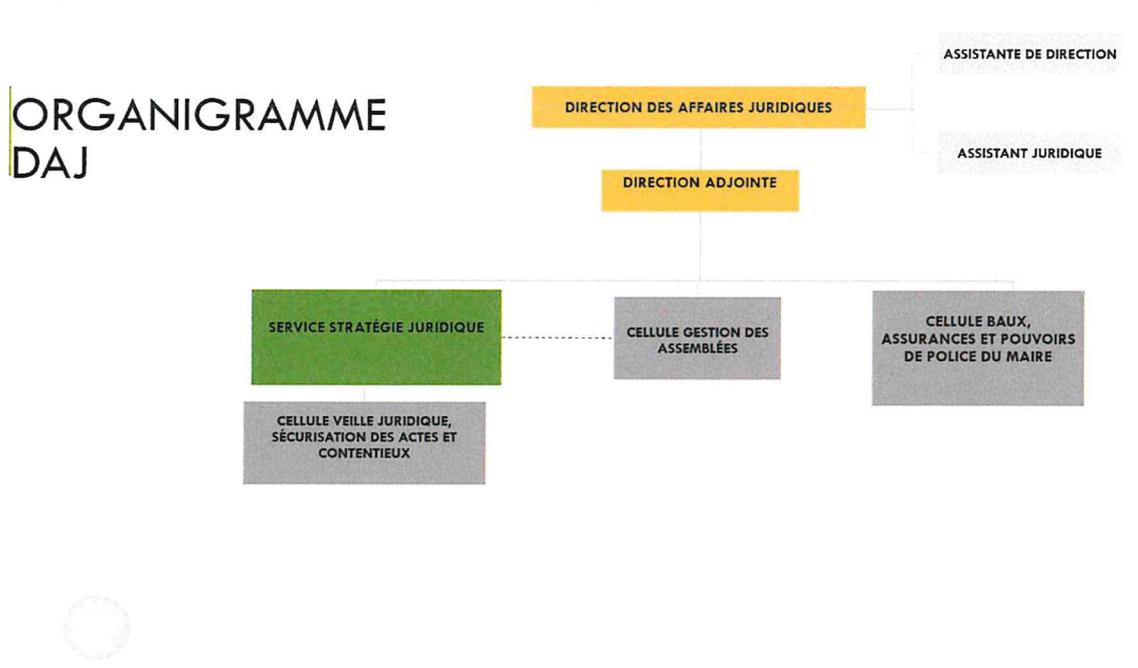
**ANNEXE**  
**A LA DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES**  
**SERVICES DE LA VILLE DU GOSIER**

❖ **La direction des affaires juridiques et le pôle administration générale et transformation de l'action publique**

Compte tenu de l'évolution souhaitée de la directrice des affaires générales, la collectivité a profité de l'opportunité pour pouvoir mutualiser les assemblées avec la direction des affaires juridiques. Cette stratégie permet ainsi de s'assurer d'une parfaite sécurisation juridique et technique des actes, au regard des nombreux enjeux de la collectivité.

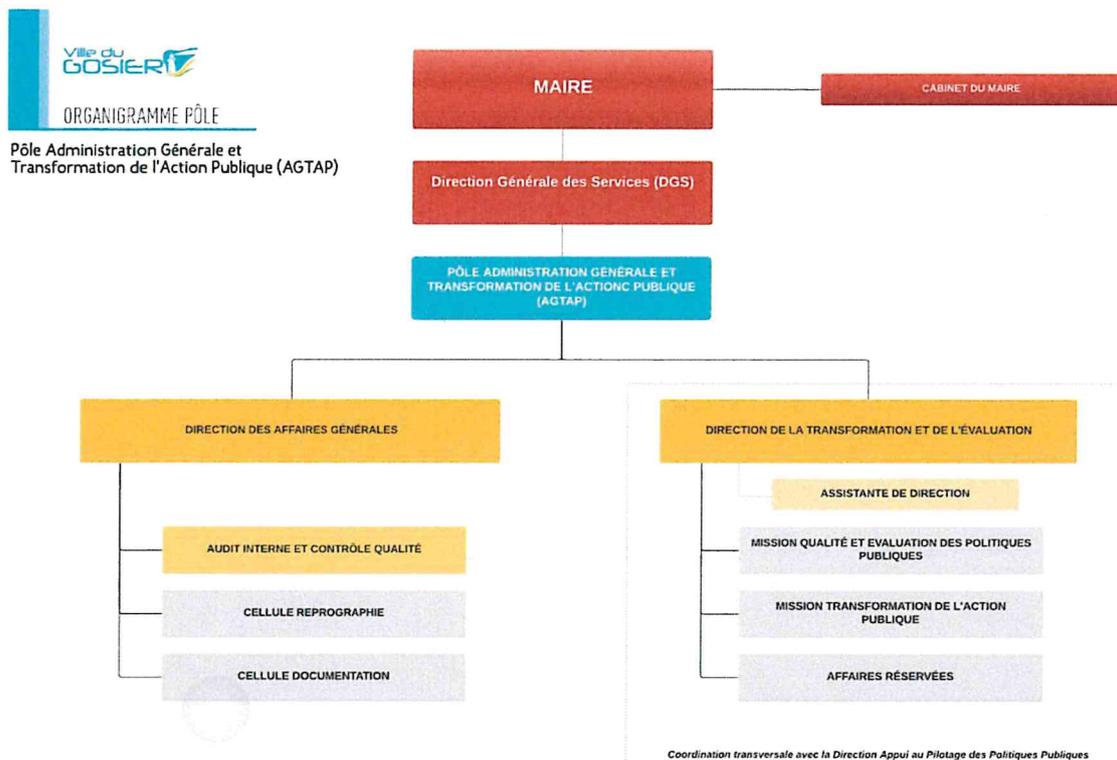
Cette décision repose principalement sur :

- la recherche de qualité et d'efficacité dans l'organisation des assemblées et l'établissement des actes municipaux correspondants,
- l'optimisation des ressources internes compétentes en la matière.



Compte tenu de cette mise en cohérence, le Pôle Administration Générale et Transformation de l'Action Publique (PAGTAP), placé au sein de la Direction Générale, pourra ainsi se recentrer sur l'ambition générale d'appui à l'amélioration continue des pratiques professionnelles. En ces termes, un service spécifiquement chargé notamment de l'audit interne et du contrôle qualité sera déployé au sein de la Direction des Affaires Générales, en lieu et place du service des Assemblées.

Ce service appuiera, dans une collaboration étroite, la Direction de la Transformation et de l'Évaluation, placée au sein de ce même pôle, notamment au titre de la Mission "Qualité et Évaluation des Politiques Publiques — permettant par ailleurs un léger rééquilibrage de la charge de travail de celle-ci.

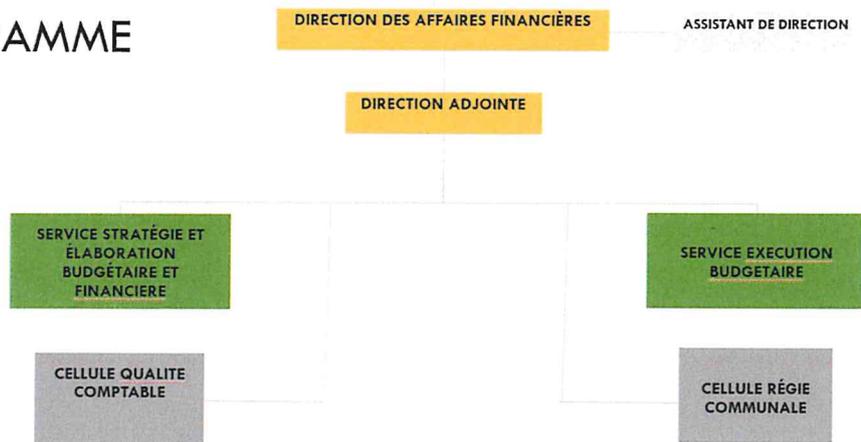


## ❖ La direction de la commande publique et des achats et la direction des affaires financières

L'objectif était de favoriser une meilleure lisibilité de l'organisation de ces deux directions. D'une part, s'agissant de la direction des affaires financières, il s'agissait de simplifier la structure initiale de l'organigramme par une meilleure mise en adéquation avec l'organisation actuelle.

Ainsi, au regard de l'efficacité attendue, un service stratégie est dédié à l'élaboration budgétaire et financière renforcé par une cellule qualité comptable et un autre service opérationnel est axé sur l'exécution budgétaire en lien avec la cellule régie communale.

# ORGANIGRAMME DAF



D'autre part, l'organigramme initial de la direction de la commande publique et des achats distinguait principalement un "acheteur 1" et un "acheteur 2".

En tant que direction support, stratégique et incontournable pour la collectivité, il était nécessaire d'offrir une lecture plus pertinente de l'organisation actuelle de la direction commande publique et achats.

Elle garde comme ligne directrice que la satisfaction d'un besoin exprimé par une direction à pour finalité de répondre aux exigences de plus en plus précises, formulées par les usagers notamment sur deux aspects essentiels : qualité et réactivité.

De plus, suite à un audit mené par le cabinet YMAGO CONSEIL dans le but de mettre en place au sein de la collectivité une fonction achat efficiente et performante tenant compte de la volonté politique ainsi que des spécificités de la collectivité, il appartenait à la collectivité de proposer des axes d'amélioration à travers divers outils tel que la cartographie des achats, de nouvelles pratiques et procédures ainsi qu'une nouvelle organisation de la Direction de la Commande Publique et des Achats.

Ainsi, la nouvelle organisation de la Direction de la Commande Publique et des Achats repose sur la mise en place de deux services :

## **Service « Marchés Publics »**

Le Service Marchés Publics se concentrera essentiellement sur les missions suivantes :

- Etablissement des cahiers des charges des marchés publics
- Suivi des procédures d'attribution des marchés
- Rédaction des actes d'engagement
- Publications : de l'avis de consultation à la notification
- Veille législative sur la réglementation des marchés publics

## **Service « Achats »**

Le Service Achats se concentrera essentiellement sur les missions suivantes :

- Rédaction, formalisation et déploiement de la politique achat de la collectivité

- Mise en place d'une nomenclature achat
- Optimisation du recensement des besoins
- Mise en place d'une véritable stratégie de négociation
- Mutualisation communautaire pour certaines typologies d'achat
- Suivi contractuel des marchés publics passant notamment par la mise en place d'une revue de contrat pour les marchés stratégiques récurrents (ex : dératissage, nettoyage, travaux sur accotements)
- Évaluation des fournisseurs
- Élaboration d'un Retour sur Expérience (REX) avant renouvellement d'un marché
- Anticipation des besoins par le biais d'analyse d'éléments contextuels et de suivi des consommations (notamment les achats hors marché)
- Étude de faisabilité d'actes d'achats (ex : location de chapiteaux ou acquisition, pertinence et impacts de l'externalisation d'une prestation)

De même, dans cette dynamique, il s'agira d'intégrer la gestion du magasin communal au sein du service achat. Cette disposition avait déjà été validée lors de la présentation de l'organigramme générale de la Ville et se fera au fil de l'eau.

## ORGANIGRAMME DCPA



### Pôle education et restauration collective (PERC)

La création d'une synergie entre la direction de la restauration et la direction de l'éducation doit permettre de répondre aux exigences de « qualité de service » (réactivité, continuité, simplicité d'accès...), de développer des services à valeur ajoutée au travers d'un centre commun de ressources.

Le nouveau pôle issu de cette fusion/absorption, qui se traduit par une mise en commun de ressources et de compétences, de moyens humains, matériels ou immatériels s'inscrit dans le cadre d'une démarche formelle et structurante à court, moyen et long terme.

Ainsi, cette présentation doit permettre de préciser le rôle de chacun, les modalités de l'organisation, les outils de pilotage.

Le pôle Éducation et Restauration Collective (ERC) devenant ainsi l'un des outils de développement de la politique éducative globale menée par la ville avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire.

L'organisation pensée permet de dissocier la gestion opérationnelle de la gestion administrative au sein des affaires scolaires ce qui doit permettre d'améliorer le suivi du partenariat avec les directeurs d'école et de renforcer la gestion du fonctionnement matériel des écoles.

De ce fait, il est proposé la création de la direction Affaires Scolaires, DASCO avec un renforcement administratif et la direction des Actions Éducatives et de Restauration, DAER.

### **Direction des Affaires Scolaires : DASCO**

Une restructuration de la direction des affaires scolaires a été repensée.

Le service vie scolaire devra développer une politique éducative en mettant en place des activités relevant de la vie scolaire, inscriptions et gestion des écoles, renforcer le partenariat avec l'Education Nationale et les associations de parents d'élèves.

Le suivi des dotations en équipement en lien avec la cellule coordination administrative et technique permettra d'assurer le bon fonctionnement quotidien des écoles, de soutenir les apprentissages.

Au sein du service Ingénierie éducative, les missions de tout un chacun graviteront autour d'un objectif commun, renforcer la qualité des activités proposées par la ville dans le champ de l'éducation.

Fédérer l'ensemble des agents autour d'une démarche d'amélioration continue en lien avec tous les services du pôle et de la ville, plaçant l'enfant au cœur des actions menées, est aussi un enjeu du pôle éducation et restauration collective. Pour ce faire, il est proposé de mettre en place la cellule qualité et coordination interservices afin d'assurer la continuité de la démarche Qualiville.

L'objectif est de répondre à la demande de nos administrés dans les meilleures conditions, de prendre en compte leurs demandes et d'y répondre de la manière la plus efficiente possible.

La période des inscriptions scolaires et des inscriptions aux activités de la direction des affaires scolaires est synonyme de files d'attente plus ou moins importantes :

D'une part, deux temps sont nécessaires, un pour l'inscription et l'autre pour le paiement et d'autre part les parents interviennent tardivement pour effectuer leurs formalités administratives.

Dans un contexte de généralisation de la dématérialisation de l'action publique, la collectivité du Gosier a développé et mis à disposition de ses administrés, un outil numérique et intuitif permettant d'assurer :

- Les inscriptions scolaires ;
- Les inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires ;
- L'inscription aux activités sportives et culturelles ;
- Les demandes de place en structure de petite enfance ;
- Le paiement des prestations proposées par la ville.

Ainsi, le développement du portail Famille au sein de la direction DASCO, sera un atout majeur.

### **Direction des Activités Éducatives et de Restauration**

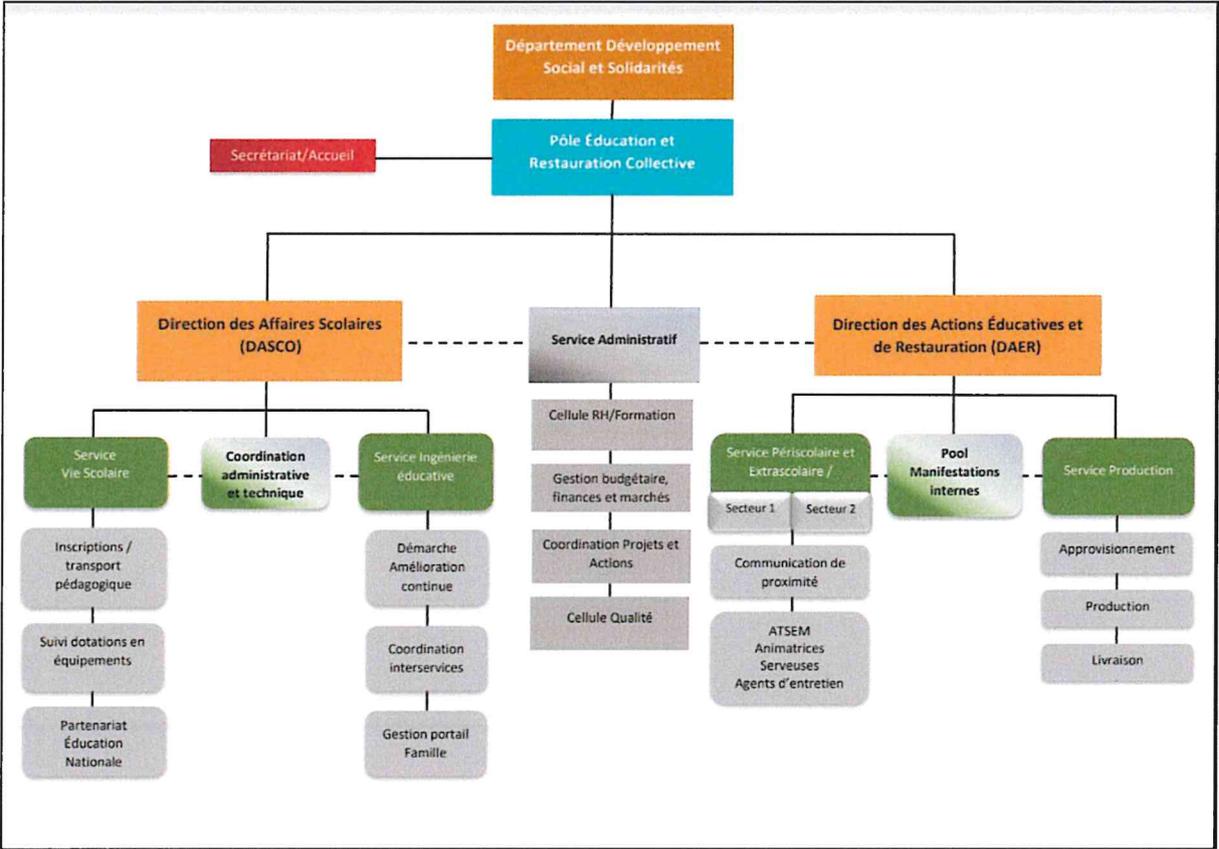
Afin d'optimiser et de valoriser les activités, il est nécessaire de redéployer les fonctions au sein des différents services créés dans la gestion opérationnelle. Il s'agira de mettre en œuvre une dynamique de coproduction entre les différents acteurs internes.

Pour ce faire, il conviendra de fusionner les activités présentes dans certaines cellules, et d'en créer d'autres ce qui nécessite la mutualisation et/ou la création de nouveaux postes et/ou de nouvelles missions. Un remaniement des fiches de poste sera donc nécessaire car il s'agira de redéfinir le rôle de chacun et les missions par service.

La fusion des services des deux directions nécessite prioritairement la mutualisation et/ou la création de certains postes, notamment :

- Responsable du service de gestion administrative
- Responsable du service de production et distribution
- Responsables de secteur
- Référents école et suppléants

La nouvelle organisation proposée nécessite de repenser la philosophie générale et propose une fusion plus globale des deux directions et des différentes missions associées.



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération portant modification de l'organigramme général des services de la ville du Gosier.

---

**Date de transmission de l'acte :** 03/09/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/09/2021

---

**Numéro de l'acte :** CM20215SDRH56 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 971-219711132-20210827-CM20215SDRH56-DE

---

**Date de décision :** 27/08/2021

**Acte transmis par :** Harry BEAUBOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.6. Autres actes